

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00113

Numéro SIREN : 824 103 485

Nom ou dénomination : A.R.G

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2020 sous le numéro de dépôt A2020/001229

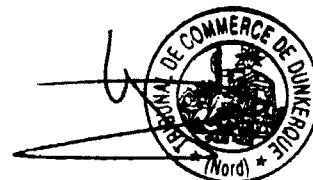
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DUNKERQUE

Dénomination : A.R.G
Adresse : 9 bis rue de Pype 59181 Steenwerck -FRANCE-

n° de gestion : 2017B00113
n° d'identification : 824 103 485

n° de dépôt : A2020/001229
Date du dépôt : 02/06/2020

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 25/07/2019



310362

Société ARG-SAS au capital de 30 000 €
SIRET: 824 103 485 00010
Siège social: 9 rue de Pype
Croix du Bac
59181 Steenwerck

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 juillet de l'an deux mille dix neuf à 10 heures**

Les associés de la société par actions simplifiée ARG se sont réunis en assemblée extraordinaire et au siège social, sur convocation faite par le président le 15 juillet 2019.

Mme DERAEDT Sylvie, préside la séance en sa qualité de président de la société ARG.

Sont présents:

M BAUDE Stéphane, actionnaire majoritaire (60% des actions) et directeur général de la société ARG

Mme DERAEDT Sylvie, actionnaire minoritaire (40% des actions)

Madame le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Madame le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 juillet 2019

Démission du président, Mme DERAEDT Sylvie, modification corrélative des statuts

Mme DERAEDT Sylvie, en qualité de président de la société ARG, acte de sa démission de présidente de la société ARG, de la modification corrélative des statuts de la société

Une discussion s'engage entre les associés, plus personne de demandant la parole, les résolutions suivantes est mise aux voix :

RESOLUTIONS:

L'assemblée acte de la démission de Mme DERAEDT ce jour le 1^{er} août 2019.

L'assemblée décide de modifier l'article quinze des statuts en conséquence.

L'assemblée charge M BAUDE Stéphane, directeur général de la société ARG et actionnaire majoritaire de convoquer au plus vite une nouvelle assemblée générale extraordinaire qui

nommera le nouveau président de la société ARG.

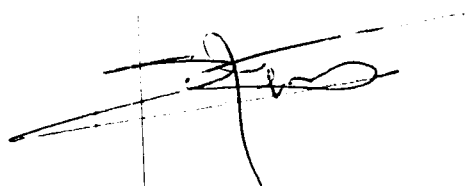
L'assemblée charge également M BAUDE Stéphane, d'effectuer les démarches d'enregistrement des nouveaux statuts auprès du tribunal de commerce.

Ces résolutions mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Mme Deraedt Sylvie
Présidente démissionnaire
Actionnaire minoritaire

M BAUDE Stéphane
Directeur général
Actionnaire majoritaire



Je certifie sur
l'honneur ce document
conforme à l'original.

ARG A.R.G.
rue de Pye - Croix du Bac
59181 STEENWERCK
NORD PAS DE CALAIS FRANCE

